



Contrat à durée déterminé non signé

Par **soso**, le **17/08/2009** à **20:21**

Bonjour,

Mon conjoint a débuté un emploi de carreleur pour une période de 3 mois à compter de juin 2009. Il n'a jamais signé le cdd que son employeur lui a transmis. Les fiches de paies lui ont bien été transmises.

Suite à un litige, il a démissionné début aout.

Peut il demander des indemnités de fin de contrat ?

Doit il réaliser un préavis compte tenu qu aucun contrat n'a été signé ?

Je vous remercie par avance.

Cordialement.